



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 03 Septembre 2018

à 19h00 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Compte rendu de réunion

Présents : TRAINAUD Michel *le Maire*, M. TURQAT Philippe *Maire délégué*, M. VIGNAUD Christian *Maire délégué*, M. LAIDET Michel, Mme MANCIA Dominique, M. MAROT Michel, Mme LANFRANCHI Nicole, M. VIDAL Jean-Pierre, Mme COUILLAUD Véronique, M. AUBOUIN Jean, M. ROYOUX Clarisse, Mme VANDESTICK Laurence *les Adjoints*, M. BONNEAU François, M. MARCHESSON Philippe, M. MASSE Eric, M. AUDEBERT Eric, M. BOUTIN Jean-Luc, Mme ROY Françoise, Mme DUMOUT Marie-France, Mme BLIN Béatrice, Mme CHAILLOU Marie-Françoise, Mme HARMAND Emmanuelle, M. PATTE Hervé, M. LACROIX Frédéric, M. DROUET Stéphane, M. FAURE Hervé, M. AUDEBERT Jean-Christophe, Mme FAURE Annick, M. BERTON Christian, Mme BARATHE Yolande, *les conseillers*.

Excusés : Mme GRAFEUILLE Marie-Noëlle, Mme MASSE Mélina, M. SAVARIT Bertrand, Mme MICHAUD Line, M. MONTHUBERT Billy, Mme VALLEE Armelle.

Absents : M. FOURNIER Bernard, M. BOYELDIEU Stéphane, M. MASSARD Jean-Claude

Excusés ayant donné procuration : Mme ROBERT-MORISSET Véronique ayant donné pouvoir à M. TRAINAUD

Assistait à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle, M. TRIOUILIER Xavier (DGS).

Mme HARMAND Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

1 Adoption du compte rendu du 17 juillet 2018

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2 Projet de commune nouvelle par fusion des communes de Mons et Verdille

Les communes de Mons et Verdille ont, par délibération en date du 19 Juillet dernier, délibéré en faveur de la création d'une commune nouvelle. Ces communes adhérant à 2 EPCI distincts, (CDC Cœur de Charente et CDC du Rouillacais), les conseils municipaux se sont prononcés en faveur du rattachement de cette commune nouvelle à la CDC du Rouillacais. Il convenait ainsi que le conseil municipal se prononce sur le rattachement de cette commune à la communauté de communes du Rouillacais.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote en faveur du rattachement de la future commune nouvelle à la CDC du Rouillacais.

3 Demande de subvention à la DRAC

L'architecte des bâtiments de France, Laura PROSPERI, suite à la réalisation d'un état sanitaire de l'église Saint Hippolyte de Plaizac, a fait savoir à la mairie que des crédits étaient disponibles en cette fin d'année pour les travaux d'entretien des églises classées. Un devis a été demandé pour le démoussage des toitures de cette église (travaux les plus urgents selon elle). Le coût des travaux d'entretien seraient de 1 450.32 € H.T et une subvention de 30.06% serait attribuée par la DRAC, soit 436 €. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de solliciter la subvention aux fins de réalisation des travaux.

4 Congrès des Maires à PARIS

Le congrès se déroulera du 20 au 22 Novembre 2018. Michel TRAINAUD, Maire, Philippe TURQAT, Maire délégué de Sonneville et Michel LAIDET, 1^{er} adjoint au Maire, souhaitent y participer. Le conseil municipal doit autoriser ces derniers à se rendre au congrès. Les frais de transport et d'hébergement seraient à la charge de la collectivité. Une demande de prise en charge par le DIF (Droit Individuelle à la Formation) va être déposée en parallèle auprès de la caisse des dépôts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur du déplacement des élus au congrès des maires du 20 au 22 novembre, et se prononce pour le remboursement de leurs frais réels de déplacements et de transports, sur présentation de justificatifs.

5 Décision modificative budgétaire

La cotisation pour le SILFA s'élève à 2 028.52 € et 2000 € ont été prévus au BP 2018. Il convient donc de prélever la différence au compte « dépenses imprévues » pour le compte « participations aux organismes ». Le conseil municipal doit se prononcer en faveur de cette décision modificative budgétaire. A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à cette décision modificative.

6 Admissions en non-valeur

Plusieurs sommes correspondantes à des impayés de transport (50 €), de garderie (135 €) et de cantine (860 €) doivent faire l'objet d'admission en non-valeur, à la demande du trésorier.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, se prononce à l'unanimité pour l'admission en non-valeur des sommes demandées par le trésorier.

Monsieur le Maire en profite pour informer le conseil municipal des montants non recouverts, correspondant aux impayés (loyers, transport, cantine, garderie). A ce jour, 48 699.59 € correspondants à des impayés de 2016, 2017 et 2018 n'ont pas été recouverts.

7 Recrutement d'un agent Parcours Emploi Compétences

Afin de renforcer l'équipe et de compenser les départs aux services techniques, il apparaît nécessaire de recruter un agent en contrat aidé « Parcours Emploi Compétences ». Ce poste est à créer au 1^{er} octobre 2018, à raison de 35 heures hebdomadaires. Les 20 premières heures sont subventionnées à 50 % par l'Etat.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la création de ce poste.

A l'unanimité, les élus présents et représentés votent en faveur du recrutement d'un agent en contrat aidé « Parcours Emploi Compétences ».

8 Mise en place d'un compte épargne temps - CET

En date du 25 juin 2018, le comité technique du centre de gestion de la Charente a émis un avis favorable au projet de mise en place d'un compte épargne temps pour les employés communaux. Il convient désormais de prendre une délibération instaurant ce compte épargne temps au sein des services communaux.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place du compte épargne temps au sein de la collectivité.

9 Questions et informations diverses

- Dans le cadre des tournées des conseils municipaux réalisés par Monsieur le Président du Conseil départemental et Mme la Conseillère départementale du canton de Rouillac, un courrier avait été adressé en mairie pour connaître les prochaines dates de réunion. La prochaine réunion du conseil est fixée au mardi 16 octobre 2018 à 19H.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de la mairie de Saint-Cybardeaux qui s'interroge quant à la fusion des communes du territoire et qui souhaite recueillir la position de la commune de ROUILLAC. Monsieur le Maire a répondu que le conseil municipal avait toujours été majoritairement favorable à ces unions.
- Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil les remerciements reçus de la Chambre des métiers pour l'attribution d'une subvention cette année.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'un devis pour intégrer les sites cinéraires dans le logiciel de gestion des cimetières.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la réflexion actuellement menée sur la nécessité de mettre en place des astreintes pour les agents communaux, afin de répondre aux sollicitations des élus hors temps de travail. Une discussion s'établit sur le montant annuel des astreintes, qui semble élevé pour une commune de notre taille. Le conseil municipal tranche en indiquant que les élus pourraient s'impliquer davantage dans les tâches nécessitant les rappels des agents communaux en dehors de leur temps de travail.
- Le conseil municipal, lors de la précédente réunion, souhaitait avoir des précisions quant à la position adoptée par la CDC du Rouillacais pour la distribution de la Lorgnette. Monsieur le Président de la CDC rappelle que lors du dernier conseil communautaire, le conseil communautaire s'est positionné. Aucune distribution ne sera faite aux frais de la CDC, bien que Rouillac rende de nombreux services à la communauté de communes. Elle continuera donc à être distribuée par les conseillers municipaux de notre commune.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée de divers travaux et de la réunion de la commission travaux le mardi 18 septembre à 18h en mairie.
 - o Groupe scolaire
 - Trois réunions avec le bureau d'études sont prévues pour les commissions « affaires scolaires » et « travaux » les 12/09 à 14 h 30 et à 16 h 00 puis le 09/10 à 14 h 30
 - o Les travaux d'aménagement de l'avenue P.RICARD
 - Les travaux d'assainissement vont débuter le 05/09. Un courrier a été adressé aux parents d'élèves et aux commerçants afin de les sensibiliser à la fermeture temporaire de l'avenue.
 - o Les travaux du gymnase de l'école.
 - Les travaux sont désormais terminés. Un surcoût est à prévoir lié à la pose de plaques coupe feu une heure au plafond du gymnase.
 - o Les travaux de rénovation du logement à SONNEVILLE.
 - Les travaux de démolition intérieure ont été réalisés en interne. Nous attendons une nouvelle visite de l'architecte afin d'estimer le coût du changement de deux poutres abimées.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande par un agent de renouvellement de son temps partiel à 80% et de la demande d'un autre agent de passer à temps non complet (70 %)
- Monsieur le Maire lit un courrier reçu en mairie des habitants de « La fuie » sollicitant la pose de caniveaux ou de trottoirs. Il est rappelé par le Conseil municipal que des travaux ont déjà été réalisés à cet endroit l'année dernière.
- Un courrier d'une habitante de la commune déléguée de PLAIZAC remercie le Maire et les services municipaux pour les démarches effectuées auprès des services fiscaux.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20h30.

Le Maire



Michel TRAINAUD

